

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D014

Nettoyage des vitres - Bâtiments communaux - 2023

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu la proposition reçue

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les vitres des bâtiments de la Commune,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise SARL IMPEC SERVI, dont le siège social est situé à MONTVAL SUR LOIR (Sarthe) - 1 Place Lemonier - Château du Loir - est retenue pour l'entretien, le nettoyage des vitres, 2 fois par an, des bâtiments communaux suivants, pour l'année 2023 :

- Mairie
- Agence Postale
- Ecole Primaire
- Garderie
- Restaurant scolaire
- Salle Communale
- Salle d'Animation

Article n° 2 : Le nettoyage des vitres de l'ensemble des bâtiments, s'élève à 987.20€ HT soit 1 184.64€ TTC, pour une prestation, soit 1 974.40€ ht - 2 369.28€ ttc pour l'année, répartis comme suit :

- Budget Commune : 1 705.04€ ht soit 2 046.05€ ttc
- Budget Camping (salle d'animation) : 269.36€ ht soit 323.23€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain Conseil Municipal

Fait à Marçon, le 12/05/2023
Le Maire,
Monique TROTIN

